

## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qu'au cours de la séance ordinaire du **6 juillet 2026** qui se tiendra à la salle du Conseil municipale au 4055, rue Principale, à compter de **19 h 30**, le Conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE DE LA DEMANDE :**

La demande a pour but de réduire la largeur du lot n° 6 573 831 qui possède une largeur de 54 mètres, pour la diminuer à 44,24 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé au règlement de lotissement n° 436, pour la résidence, sise au 6545, route 122.

**EFFET DE LA DEMANDE :**

La demande contrevient à l'article 47 du règlement de lotissement n° 436, concernant le tableau I : Superficie et dimensions minimales des lots ou terrains non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout, en réduisant, si elle était acceptée, la largeur du terrain à 44,24 mètres, au lieu de 50 mètres, comme stipulé audit règlement.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au bureau municipal sis au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover  
Ce 10 juin 2026



---

**Louise Sisa**  
Directrice générale greffière-trésorière